

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclamations . . . 30
Faits divers . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . 30 fr.
Six mois . . . 16
Trois mois . . . 8
Paris :
Un an . . . 35 fr.
Six mois . . . 18
Trois mois . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Taibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juillet 1877.

Bulletin politique.

Le haro de la presse radicale contre le Bulletin des Communes devient de plus en plus général. Il n'est pas jusqu'à tel organe modéré qui ne jette son blâme sur la feuille officielle. Celle-ci, en effet, a eu, la cruelle, l'audace de jeter sur les 363 signataires du manifeste des gauches, le blâme sévère que tous les conservateurs réservent pour le grand jour prochain où il leur sera permis de protester hautement contre les agissements d'une majorité de rencontre, révoltée contre le pouvoir régulier.

Nous n'avons plus à insister sur le manque de patriotisme flagrant qui a présidé aux actes des 363, répondant à la franchise du chef de l'Etat par une sorte de grève destinée à maintenir en suspens les affaires publiques. Nous l'avons fait et compendieusement à l'époque où les faits se sont produits. Le pays jugera au temps voulu, et son verdict ne sera pas, nous en sommes certains, fort agréable à ceux qui ont amené le Maréchal à prendre la mesure extrême de la dissolution.

En attendant, nous regrettons de voir, du côté conservateur, se faire jour certaines défiances qui se traduisent par des attaques incessantes contre quelques partis.

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant ; l'esprit gouvernemental du 16 mai n'est, quoiqu'on ait pu dire, ni légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste, il est avant tout conservateur sans étiquette. Il appelle à lui tous les hommes de bonne volonté qui renonceraient hautement le programme des gauches, lequel n'est autre que le programme radical, pour approuver dans son principe et dans ses suites l'acte d'initiative du Maréchal-Président, dont les pouvoirs n'expirent qu'en 1880, et qui saura s'y maintenir jusqu'au terme prescrit.

Toute attaque contre un des partis conservateurs quelconques est donc un coup d'épée dans l'eau. On dénature une question qui doit être réservée jusqu'à l'époque déterminée par la Constitution.

Le principe de la révision, personne ne songe à le contester ; il est inscrit dans la loi. Elle viendra en son temps. D'ici là, conservateurs, toutes vos divisions seront stériles, ou plutôt elles ne produiront que le triomphe du radicalisme et du désordre, contre lequel le Maréchal, croyez-le, saura bien lutter encore.

Laissez le gouvernement, chargé aujourd'hui de la sauvegarde des intérêts conservateurs, choisir les candidats qui représentent le mieux la somme des opinions moyennes et sont les moins sujets à contestation dans le camp monarchique.

Quand ces candidatures seront connues, quand le gouvernement aura décrété la date des élections, à ce moment, et à ce moment seul, vous pourrez discuter et reprendre, mais, d'ici là, soyez prudents, faites de sages réflexions et ne prenez conseil que de la situation, de votre conscience et de votre patriotisme.

Chronique générale.

Nous lisons dans la *Défense* :

« Tous les renseignements sur les candidatures qui seront celles du Maréchal ne sont pas encore parvenus au ministère.

» Les calculs donnés sont donc absolument fantaisistes.

» Il est surprenant qu'une agence de renseignements, qu'on dit favorable au cabinet, ait osé publier des chiffres attribuant aux différents partis conservateurs une répartition numérique des candidatures officielles.

» Il n'y a pas de partis divers. Il n'y en a qu'un. Il n'y aura ni candidats bonapartistes ni candidats légitimistes. Il y aura les candidats du Maréchal jusqu'en 1880 !

» Alors, si on le peut, il sera temps de découvrir son drapeau. Jusque-là il faut songer seulement à protéger le Maréchal et à sauver la France du radicalisme !

» Aussitôt que le travail du ministère sera terminé, M. le Maréchal parlera et son langage ralliera tous les conservateurs. »

La presse radicale n'ose plus renouveler ses calomnies sur la guerre avec l'Italie. Elle serait immédiatement châtiée.

Mais on s'en fie pour cette ignoble besogne aux émissaires radicaux. Nous savons que dans plusieurs départements de l'Ouest, et surtout dans les départements de l'Est qui confinent à l'Italie, on entretient la peur dans l'âme des paysans par la propagande individuelle, la plus dangereuse de toutes.

Nous pourrions signaler des départements où des agents radicaux, se disant marchands ou colporteurs étrangers, parcouraient les foires et annoncent la guerre prochaine.

A toutes ces calomnies, il suffit de répondre un mot.

Cette semaine, le gouvernement français a signé un traité de commerce avec l'Italie.

Est-ce là un préliminaire de guerre ? Est-ce là une façon de marquer l'hostilité française à une nation voisine ?

Voilà un fait qu'il faut rappeler sans cesse. Il est intelligible et clair. Toutes les perfidies des émissaires radicaux ne peuvent rien pour l'atténuer. Ajoutons que les élections se feront à une époque où la calomnie sera tombée d'elle-même.

Si le gouvernement français n'était pas avant tout un gouvernement pacifique, il n'aurait pas attendu une saison si avancée pour faire usage des pouvoirs illimités que la dissolution lui a conférés ou pour réunir un Parlement belliqueux !

Le *Moniteur universel* approuve la circulaire du sous-intendant militaire de la place de Paris relative à l'introduction des journaux politiques dans les hôpitaux militaires, et fait les réflexions suivantes :

« Les hôpitaux comme les casernes, comme les collèges, comme tout ce qui est soumis à une discipline particulière et nécessaire, doivent, à notre avis, rester en dehors et au-dessus de nos discordes politiques. »

» On se demande, en vérité, où nous en arriverons si ces motifs de discussion parvenaient à se glisser dans l'armée et à créer chez elle des camps distincts ayant chacun

leurs chefs, leurs cadres, leur effectif. La France, Dieu merci ! a jusqu'à présent été préservée de ce fléau, le plus redoutable peut-être de tous ceux qui peuvent atteindre un peuple civilisé. L'autorité prend les mesures nécessaires pour que cet état de choses ne soit pas troublé. Il n'y a qu'à l'en féliciter.

» Quant à ne permettre aux officiers que des feuilles d'opinion conservatrice, c'est là encore une précaution dont il n'y a pas lieu de se plaindre. Est-ce que par hasard un ministère, quel qu'il soit, pourrait permettre la diffusion dans les lieux réservés aux militaires de ces écrits empestés où l'on souffle chaque jour la discorde, où l'on pousse les citoyens à la haine les uns contre les autres, où toutes nos institutions, même les plus sacrées, sont attaquées, diffamées et villipendées ? Avec une pareille propagande, il n'y a plus de discipline possible, partant plus d'armée. »

Le *Moniteur universel* publie les deux notes que voici :

« On parle beaucoup de M. Rouher en ce moment. Il est vrai qu'il se donne pour cela beaucoup de peine, et c'est bien lui qui est le chef du bonapartisme militant que nous combattons.

» Celui qui fut le vice-empereur voudrait aujourd'hui jouer le rôle de vice-président de la République ; mais malgré tout ce que font les journaux à sa dévotion pour laisser croire qu'il y a réussi, nous pouvons déclarer hautement, et en connaissance de cause, que ses manœuvres ont complètement échoué.

» Certes, c'est un homme habile que M. Rouher, mais les membres du cabinet ne sont pas aveugles, et ils ont sur lui l'avantage d'une entière bonne foi. Ils n'ont pas été dupes de ses agissements, et l'on peut être assuré qu'ils n'en seront pas davantage les complices. »

« Un journal parle de « fréquents entretiens » que M. Rouher aurait eus, avant son départ pour Chislehurst, avec le ministre de l'intérieur, et ajoute que M. Rouher aurait obtenu le patronage officiel pour un tel nombre de bonapartistes, que l'Assemblée en serait pleine.

» Cette note est à rapprocher de celle sur la répartition des candidatures que nous avons relevée hier, et nous ne comptons pas qu'elle reçoive de rectifications de la part des journaux de M. Rouher.

» Disons donc : 1° qu'il est faux que M. Rouher ait eu de « fréquents entretiens » avec M. de Fourtou, avant de partir pour Chislehurst ; 2° qu'il est faux que M. Rouher ait obtenu de M. de Fourtou pour ses candidats, le patronage officiel ; 3° qu'il est faux que le nombre des candidats bonapartistes conservateurs agréés par le gouvernement atteigne le chiffre indiqué, et ce n'est point, il s'en faut, la recommandation de M. Rouher qui leur a valu cet honneur. »

Le même journal se croit en mesure d'annoncer que la date des prochaines élections législatives, arrêtée depuis quelques jours, ne tardera pas à être connue officiellement.

On affirme que M. Emile de Girardin en sera pour ses frais de propagande radicale, et que les grands maîtres du mouvement électoral dans le parti rouge ont renoncé à

porter sa candidature dans l'une des circonscriptions de Paris. On a leurré M. de Girardin pour lui faire publier quelques articles à sensation, et maintenant que le tour est fait le candidat est évincé.

Il se trouve en ce moment dans les rangs de la gauche des hommes qui ont nettement proposé, dans les réunions des comités républicains, de décider à l'avance que toutes les élections conservatrices à la prochaine Chambre seraient invalidées en bloc.

Mais, ce qui nous paraît assez curieux, c'est que tous les candidats des gauches devront prendre l'engagement de se conformer à la décision des comités.

M. E. About, plus connu comme familier des fêtes de Napoléon III à Compiègne que comme rédacteur du journal libre-penseur le *XIX^e Siècle*, organise en ce moment un comité de propagande électorale comprenant des représentants de toutes les fractions de la gauche, depuis M. Tolain jusqu'à M. le marquis de Choiseul. On assure que M. Fr. Ordinaire serait nommé trésorier de ce comité. Puisse-t-il servir M. About aussi bien que le lyonnais Giraud !

Nous croyons savoir que la présence du général Fabrice à Paris se rattache à un essai d'entente continentale, en vue de déterminer d'avance les conditions d'une paix acceptable entre la Russie et la Turquie.

Le *Petit Caporal* annonce que les lettres publiées au cours du procès Ordinaire, à Lyon, si fort compromettantes pour M. Gambetta, vont être suivies d'une importante révélation faite par un ex-député et qui aura toute la publicité possible.

La *Correspondance universelle* annonce qu'un riche propriétaire du 7^e arrondissement de Paris a mis une somme de 450,000 francs à la disposition du comité électoral conservateur de cet arrondissement.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, à Arles notamment, le parti radical faisait colporter des almanachs radicaux dissimulés sous une couverture ordinaire pour ces sortes de publications.

Le préfet vient d'en interdire la vente.

Veut-on savoir en quels termes l'orateur de Belleville parle du maréchal de MacMahon ? Cela est utile à lire.

La *République française* parle du 24 Mai :

« L'homme au regard morne, à l'immobilité de statue, aux traits dépourvus de toute expression vivante, qu'on voyait depuis dix mois assister tous les jours, sans y prendre le moindre intérêt, aux séances de l'Assemblée, le soldat vieilli dans la vie de caserne, totalement étranger à la politique, ignorant des partis, de la France et de l'Europe, le général malheureux soustrait par une blessure opportune au sort des Frossard

et des de Faily, était celui que les conservateurs avaient choisi pour en faire l'instrument de leurs desseins. Il faut le reconnaître hautement : porté au pouvoir comme l'homme d'un parti ou plutôt d'une coalition réactionnaire, il est resté fidèle aux intérêts de la coalition. »

Ah ! ce n'est pas le directeur de la *République française* qui eût pu avoir, lui, sa « blessure opportune » pour lui faire pardonner sa fureur guerrière, loin du champ de bataille, et pour excuser son administration désastreuse et non encore liquidée qui a été appelée « la dictature de l'incapacité », en attendant une qualification plus sévère encore.

Mais la *République française* reconnaît du moins que le Maréchal, nommé par les conservateurs, contre les radicaux, est resté fidèle aux intérêts de la conservation sociale.

Chacun entend ainsi la loyauté à sa manière : le Maréchal promet sa sauvegarde à la société, et il la lui donne ; M. Gambetta promet à Belleville la suppression des armées permanentes, etc... et il la refuse.

Chacun entend la loyauté à sa manière. A cette occasion, le Français s'écrie :

« Qui a pu donner une telle envie à une telle rage ? Qu'est-ce qui a pu animer ainsi jusqu'au délire cette même *République française* jusqu'alors si froidement colérique ? Nous en connaissons bien une raison. Le Président de la République, on le sait, a déçu cruellement l'une des plus chères espérances de M. Thiers et de M. Gambetta : il a déclaré à l'armée, et M. de Fourtou l'a répété aux préfets et aux électeurs, qu'il demeurerait « jusqu'au bout, » jusqu'à l'heure légale de 1880, ferme et inébranlable au poste où la loi l'a placé pour le service de la France.

« Certes, il y a là pour M. Thiers et M. Gambetta un grave mécompte ; voilà que pour trois ans leur prétendance alternante tombe dans le vide. La *République française* était, depuis deux jours, violemment irritée de cette obstination vraiment trop constitutionnelle.

« Mais qu'est-ce qui a exaspéré ce mécontentement au point de la faire crier aujourd'hui comme un des fauves du radicalisme ? Serait-ce le dard que M. Ordinaire a laissé dans le flanc de M. Gambetta avec cette phrase : « *Philippart, par Gambetta, président de la commission du budget, a obtenu tous ses chemins de fer ?* »

« Nous soupçonnons un peu cette furie d'être excitée par cet aiguillon. »

LA SIMPLICITÉ RÉPUBLICAINE.

La « fort belle montre » que les républicains de Bienne (Suisse) ont offerte à M. Gambetta a donné lieu à un déluge d'éloquence démocratique. La *Défense* relève les paroles suivantes que le chef de l'ambassade, M. Wormser, a adressées au grand démocrate :

« Je viens au nom de cette colonie, avec une simplicité toute républicaine... »

La *Défense* dit, à propos de cette phrase :

« Il pourrait se trouver des gens qui ne seraient pas fixés sur le sens de la « simplicité républicaine. »

« Cette simplicité-là consiste à trouver le moyen, étant donné un habit percé aux coudes et un chapeau renforcé en 1867, d'avoir en 1877 :

- 1° Des voitures ;
- 2° Des chevaux ;
- 3° Un cocher ;
- 4° Un valet de pied ;
- 5° Un cordon bleu ;
- 6° Des marmittes ;
- 7° Et un hôtel entre cour et jardin, rue de la Chaussée-d'Antin, 53.

« Ce n'est peut-être pas là une simplicité spartiate, mais enfin c'est « la simplicité toute républicaine » et gambettiste. »

On lit dans les journaux de Naples que lorsqu'on visite le Vésuve, en ce moment, on entend une rumeur profonde comme celle d'une mer agitée. Cette rumeur est mêlée à une espèce de crépitement semblable à celui que feraient des centaines de piles de bois en flamme. En outre, à chaque instant,

le fond est rempli d'étincelles qui sortent des monceaux de lave lancés dans l'air.

Dans ces derniers jours, l'intensité de l'éruption intérieure s'est accrue. La rumeur s'entend à deux milles de distance du cratère. Si la lave continue à monter ou à comprimer les parois du cratère, elle pourra arriver au point où le bord est ouvert, et se frayer une voie en menaçant l'Observatoire.

Le spectacle est magnifique. Toutes les nuits, une trentaine de personnes font l'assaut du mont.

Un bon mot de Paris-Journal :

La grossièreté et la violence dont usent certains organes radicaux à l'égard de ceux qu'ils appellent les réactionnaires, nous remettent en mémoire le mot charmant de l'un des hommes les plus spirituels et les plus polis de l'ancienne cour, M. de Ségur, aïeul de l'ancien membre de l'Assemblée nationale.

C'était quelques années après la Révolution. M. de Ségur était rudoyé par un fournisseur, dont il n'avait pu acquitter toute la facture.

Le fournisseur devenait insolent.

— Ah ! mon ami, lui dit M. de Ségur, vous oubliez que depuis 1789 nous sommes tous égaux !...

Suivant l'exemple de son illustre compatriote Jenny Lind, M^{me} Nilsson s'est spécialement dévouée à la fondation d'hôpitaux. Ceux qui sont consacrés aux maladies de la gorge excitent tout spécialement ses sympathies, et cela se comprend.

L'album de la grande artiste vient de s'enrichir du document que voici :

« Reçu de M^{me} Christine Nilsson-Rouzaud, la somme de liv. 4.015, 45, 3 (soit 25.394 fr.), produit net du concert qu'elle a donné (à Londres) le 24 mai 1877, au profit de l'hôpital des maladies de la gorge. Signé : G.-C. Wihery, secrétaire honoraire. »

Voilà un laconique certificat de bienfaisance qui peut se passer de commentaires.

CHRONIQUE CYNÉGÉTIQUE.

Nous lisons dans le *Sport* :

Les loups et les sangliers se sont montrés partout, l'hiver dernier, en bandes nombreuses et n'ont pas laissé de d'exercer des ravages, les premiers surtout. Aussi, la chasse du sanglier se répand-elle de plus en plus. Les vautrais augmentent pendant que les équipages de cerf diminuent.

Il en résulte deux courants bien opposés dans l'art cynégétique : celui qui emporte la vénération française vers la chasse du sanglier, qui exige surtout des chiens vites et de fond, deux qualités appartenant en propre et presque exclusivement à la race anglaise des *fox-hounds*. Je ne parle pas de la chasse du loup, puisqu'on n'a pas encore trouvé le moyen de forcer les vieux loups.

Le second courant se manifeste presque exclusivement dans l'Ouest. Plus intéressant au point de vue scientifique, il pousse nos veneurs vers la chasse, si difficile du chevreuil. Elle exige des qualités très-rare chez le chasseur comme chez le chien, qualités multiples ; les unes qui peuvent s'acquérir, les autres absolument natives. On cite cette année plusieurs équipages de chevreuil en voie de formation. Nous en parlerons quand ils auront donné la mesure de leur savoir-faire.

A l'heure présente, le plus fameux appartient à M. le comte Henry d'Armaillé, en Maine-et-Loire. Ceux qui ont eu l'heureuse fortune de voir chasser les premiers chasseurs de chevreuil, MM. de Danne, en Anjou, car, avant ces veneurs savants, on ne forçait point régulièrement le chevreuil, s'accordent à dire que M. Henry d'Armaillé, qui d'ailleurs fut leur compagnon, continue leur école merveilleuse. Dans aucun pays de France, les chevreuils ne sont aussi durs qu'en Anjou, en même temps qu'ils y vivent en grand nombre. Mais tous les chiens de M. d'Armaillé, sans exception, gardent le change dès la seconde année. Chassant toujours seul, assisté de son vieux piqueur Toussaint, un ému du célèbre Bastien, il ne chasse qu'avec un très-petit nombre de chiens, dix-huit ou vingt au plus. Je crois que ses prises s'élèvent, cette année, à trente-deux.

Après M. d'Armaillé vient immédiatement M. Paul Caillard, en Loir-et-Cher, dont les prises

s'élèvent au même chiffre. Sa meute exceptionnellement bonne est issue du croisement de la chienne anglaise avec l'étalon poitevin. Il n'est point de meilleur chasseur et de cavalier plus intrépide en débucher que M. Paul Caillard. Toutefois, le pays où il chasse n'est point autant coupé d'obstacles que celui où chasse M. d'Armaillé. L'équipage de M. Caillard se compose de trente-cinq chiens.

Sur la même ligne, plaçons M. le comte de Chabot, en Poitou, dont les succès ne peuvent pas être dépassés. Chez M. de Chabot, la race est tout-à-fait formée. Elle se maintient maintenant par elle-même avec une grande fixité, tant sous le rapport des formes, que sous le rapport des qualités.

Puis vient M. Henry Vauguyon, en Sarthe et Mayenne. Il a pris cette année trente chevreuils.

Encore un veneur de l'école de MM. de Danne.

A leur mort, leur équipage passa aux mains de MM. de Montsaunin, entre lesquelles il n'a pas dégénéré. On parle de l'installation de chasse de MM. de Montsaunin comme d'une chose exceptionnelle en France, tant pour la tenue à l'anglaise de la maison que pour celles des écuries et du chenil. C'est, paraît-il, une vraie curiosité.

MM. de Talhouet et de Juigné, dans la Sarthe, possèdent deux équipages, l'un pour le cerf et le sanglier, l'autre pour le chevreuil. Ce dernier a très-bien réussi cette saison dernière. C'est l'ancien équipage de M. Podras.

Le magnifique équipage de M. Arthur Laurence a pris, dans la forêt d'Orléans, 19 chevreuils et 15 cerfs ; mais les animaux n'y sont pas très-durs.

M. le vicomte de Trédern, en Maine-et-Loire, n'a pas été moins heureux que ses rivaux dans la chasse du chevreuil. Jusqu'au départ de son bel équipage pour Villers-Cotterets, il n'a manqué que peu d'animaux dans une forêt très-vive.

Nous nous bornerons aujourd'hui aux ballis des équipages les mieux réputés.

Guerre d'Orient.

La nouvelle de la mort de Rédif-Pacha a été annoncée ces jours-ci. Le ministre de la guerre ottoman avait été envoyé au camp d'Abdul-Kérim pour connaître le plan du généralissime turc, pour inspecter l'armée, pour s'enquérir des causes qui avaient empêché cette armée de s'opposer au passage du Danube.

Aussitôt arrivé, il serait mort subitement. Dans un pays où les sultans se suicident ou deviennent fous si rapidement, il est permis de ne pas croire beaucoup aux morts naturelles. La première impression de tout le monde à cette nouvelle a donc été qu'on avait un peu aidé le ministre de la guerre, dont le voyage au camp devait être mal accueilli, à passer de vie à trépas.

Une dépêche de Constantinople dit que « cette mort n'est pas confirmée » ; mais son laconisme demeure inquiétant, car elle ne parle ni de la mission du ministre, ni de sa santé, ni des causes qui ont donné naissance à la première nouvelle. Elle ressemble beaucoup à un télégramme destiné à faire le silence sur cette affaire à Constantinople, où des soupçons sans doute prenaient consistance. Dans un jour ou deux, quelque fait de guerre détournera l'attention et l'on ne parlera plus du ministre disparu.

L'armée russe a occupé Novoselo, Drenova, Stalaniza et Grabovo. Cette dernière localité est à 20 ou 25 kilomètres de Ternova, par conséquent à 110 ou 115 du Danube. Il est donc à supposer que les troupes qui en ont pris possession sont des corps volants de cavalerie, car le gros de l'armée ne peut pas encore avoir franchi cette distance dans un pays où il n'y a ni routes ni rivières.

A Grabovo commencent les premiers contreforts des Balkans. On s'explique que les Russes aient voulu lancer leurs avant-gardes jusque-là pour éclairer le pays et savoir si les défilés sont occupés par les Turcs.

Dans quelques jours, les Russes se trouveront entre deux armées : celle d'Abdul-Kérim à gauche et celle de Suleiman-Pacha à droite. Ce dernier arrive du Monténégro et se dirige sur Sophia, d'où il pourra donner la main aux 40,000 hommes de Widdin. C'est à l'armée roumaine qui doit passer le Danube sous Kalafat qu'incombe la tâche de paralyser ces 40,000 hommes et de les empêcher de porter secours à Suleiman-Pacha.

Les monitors ottomans, dont on n'entendait plus parler depuis que les torpilles les avaient mis en fuite, recommencent à paraître.

Une flottille a essayé de forcer les batteries du Danube ; elle en a été écartée par les batteries d'Isakcha. La flotte cuirassée de la mer Noire a bombardé pendant plusieurs heures la ville d'Eupatoria ; elle a même paru devant Odessa ; mais elle a dû s'éloigner devant les fortifications des côtes. On croit que l'empereur d'Allemagne arrivera à son retour de Gastein, où il séjournera trois semaines. Les deux souverains ne se rencontreraient donc que vers le 8 ou le 9 du mois d'août.

Chronique militaire.

La portion principale du 25^e de dragons (état-major, 3 escadrons) quittera le gouvernement de Paris, demain dimanche 15 juillet, pour se rendre à Nantes, son emplacement définitif.

La portion principale du 24^e de dragons sera en même temps transférée du camp de Rocquencourt à Versailles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous croyions en avoir fini avec l'incendie du 42. Pas du tout. Hier soir, nous avons reçu, des mains d'un agent de police, une longue missive de M. Hubert, mécanicien à Saumur ; aussi avons-nous été porté à penser que nous avions un document semi-officiel. Une lettre de M. Hubert, semi-directeur d'une corporation semi-organisée, nous intéressait à demi, et nous serions à cœur de donner en totalité ce qui se rattache à la chose publique.

Voici donc ce demi-document, avec son en-tête commerciale :

Spécialité pour machines à vapeur.

A. HUBERT

MÉCANICIEN A SAUMUR.

Presses et Pressoirs, Pompes-Chânes pour irrigations et autres usages. — Transmissions de mouvements, etc.

« Saumur, 13 juillet 1877. »

« Monsieur le rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« Je viens de lire dans votre estimable journal le compte rendu de ce qui s'est passé à l'incendie du quai Saint-Nicolas touchant la nouvelle organisation de sauvetage dont j'ai accepté la direction.

« Vous dites vrai en pensant que le manque d'insigne nécessaire pour se faire reconnaître a pu paralyser nos moyens d'action. Le chef ne pouvait reconnaître ses hommes de même qu'il lui était difficile de s'en faire connaître.

« Mais vous êtes toujours si bien renseigné que je n'ai rien à vous apprendre pour ce qui peut en être la cause malgré tout le zèle apporté par les organisateurs de la nouvelle société.

« Vous avez mal vu ou bien vous êtes bien mal renseigné ici en déclarant que le matériel des pompes avait été oublié dans les magasins ; si vous vous étiez trouvé de l'arrivée des pompes de la ville vous auriez été à même de voir que chacune d'elles était munie d'un sac contenant 30 sacs en toile en bon état. Ce chiffre eût pu être porté à 40 si les seaux en mauvais état laissés par l'ancienne compagnie de pompiers n'eussent été en réparation. Indépendamment de ceux-là, il avait été apporté des seaux en bois et en osier qui à l'inventaire au chiffre fait sur place le matin figuraient au chiffre total de 260. Ce chiffre déjà important peut vous être garanti par les témoins oculaires ; il n'en restait donc guère dans les magasins. Nous regrettons bien assurément d'avoir pas été à même de faire mieux. Mais permettez-moi de vous dire ce qui s'est passé pour vous avoir amené à une si mauvaise opinion de la nouvelle compagnie :

« Le sinistre se trouvant tout près de l'Ecole de cavalerie, au premier signal ses pompes furent installées les premières, et les secours savamment dirigés par M. le général L'Hôte et l'état-major de l'Ecole, furent bientôt fait la part du feu.

« Lorsque les pompes de la ville reconnurent, ce qui ne tarda pas vous le reconnaîtrez, on les plaça du mieux possible pour en

pas noire à celles qui fonctionnaient et les sauteurs furent accaparés par un personnel nombreux civils et militaires qui faisaient la chaîne et qui tous étaient ardents de faire leur devoir. Quand nos pompes furent insulées il ne nous fut pas possible d'obtenir de la chaîne qui se servait de notre matériel d'avoir l'eau nécessaire au fonctionnement de nos pompes parce que cette chaîne alimentait la pompe de l'École et qu'il ne me fut pas permis de faire connaître mon identité. Après plusieurs supplications infructueuses j'ai dû y renoncer. Du reste le dantseuses n'a pas de longue durée et j'ai compris qu'un concours en droit si restreint n'eût pu qu'entraver peut-être gêner.

Mais je suis assuré monsieur qu'à défaut des pompes établies qui fonctionnaient le public nombreux qui les alimentaient ne se serait pas refusé de fournir l'eau aux nôtres puisqu'elles étaient prêtes à fonctionner et les hommes aux balanciers.

A moins qu'il ne s'en soit trouvé beaucoup d'antipathiques à la formation de la nouvelle organisation qui aient refusé leur concours.

Veillez donc monsieur rassurer les habitants de Saumur qui pourraient être alarmés de votre récit, et dites leur que les sauteurs sont des hommes à cœur de faire leur devoir. Comme les ex-pompiers, si nous n'avons pas eu l'honneur d'avoir la plus grande part de peine au sinistre c'est qu'il ne nous avait pas été permis d'arriver les premiers nous l'avons tous regretté. Cet honneur nous sera peut-être réservé une autre fois. S'il vous a été possible de rester jusqu'à la fin de l'incendie vous avez dû voir qu'après le départ des pompes de l'École nous nous sommes acquittés convenablement de ce qui restait à faire car si le plus grand danger avait disparu à 4 heures le déblaiement des décombres ou le feu courait encore dura jusqu'à onze heures et c'est nous qui l'avons fait.

Soyez persuadé monsieur que nous ne quitterons jamais un sinistre avant que tout danger ait disparu de même que si nous ne sommes pas permis d'être et d'exister nous ne quitterons jamais notre poste qu'après en avoir été relevés et avoir fait notre devoir dans la mesure de tous nos moyens.

Agrez monsieur, etc.
A. HUBERT.

Si nous devons développer tout ce que nous suscite cette lecture, nous craignons de tomber dans des longueurs. Cependant nous ne pouvons pas laisser croire que nous écrivions tout-à-fait mal renseigné. Nous avons constaté que les sauteurs manquaient; les sauteurs ne les avaient pas oubliés, paraît-il; trop peu nombreux pour entourer leurs pompes dans le trajet, ils en ont perdu en route. Nous pourrions citer tels de nos concitoyens qui ont pris soin de les ramasser.

Mais est-il vrai que certaine pompe n'avait pas son visoir en arrivant au sinistre et que cet appareil a été retrouvé sur la voie publique par un jardinier se rendant en ville? Toute pompe a deux visoirs, croyons-nous. Où était donc le second? Pourquoi, aussitôt que les pompes de l'École ont eu arrêté l'éclair des flammes, les travailleurs se sont-ils trouvés dans l'obscurité? Qu'étaient devenues les torches? Heureusement, le travail eût pu être difficile et dangereux. Tout cela dénote une inexpérience que l'on ne peut nier.

Nous laisserons M. Hubert à son inventaire. C'est à demi son affaire, mais tout-à-fait celle des ex-pompiers. Jadis, dans les incendies, nous avons toujours constaté que cette partie du matériel ne faisait pas défaut. Cet inventaire a-t-il été fait contradictoirement?

Son explication pour justifier pourquoi la compagnie de sauvetage n'a pas été en position de briller est peu satisfaisante. M. Hubert semble se plaindre que l'on n'ait pas ramassé les chaînes de l'École, qui fonctionnaient admirablement, pour alimenter les pompes de la ville. C'est singulier! toujours nous nous perce une arrière-pensée de disloquer les choses établies. Nous recommandons le petit à moins qui forme l'avant-dernier paragraphe il a du cachet.

M. Hubert nous engage à rassurer les habitants: aujourd'hui ce n'est pas notre honneur, non pas que nous doutions du dévouement des sauteurs, nous le proclamons pour la troisième fois; et puis, dans ces circonstances actuelles, l'amour propre entrera en ligne de compte; c'est déjà

une garantie, mais ce sera aux sauteurs à inspirer la confiance que M. Hubert veut que nous communiquions à nos concitoyens. Ce conseil ne devait pas venir d'un intéressé.

M. Hubert termine en disant que les sauteurs saumurois ont éteint le feu qui couvrait sous les décombres et que ce travail a duré jusqu'à 11 heures. Voilà un certificat de présence bien inutile. Les travailleurs ont reçu dans la soirée un jeton qui a été soldé, dit la rumeur publique, cinq francs en belle et bonne monnaie de la caisse municipale.

Un travail a été demandé aux préfets et aux sous-préfets, sur les loges maçonniques de tous les arrondissements de France.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets des instructions spéciales pour assurer dans toutes les communes l'affichage régulier du Bulletin des Communes.

Poitiers. — Dans l'après-midi de jeudi, une importante arrestation a eu lieu à Poitiers. Il s'agit d'un personnage connu dans la région, ayant joué un certain rôle pendant la Commune et parent d'un député d'un département voisin. Il paraît que le motif de cette double arrestation, car il faut dire que la femme du personnage en question a été également mise sous les verrous, serait un crime. Les quatre enfants des deux prisonniers ont été conduits provisoirement à l'hospice. Nous n'en voulons pas dire davantage, afin de ne pas entraver l'action de la justice.
(Journal de la Vienne.)

PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE. LYRE SAUMUROISE.

Concert du dimanche 15 juillet 1877, à 4 heures 1/2 du soir.

- Programme :
1. Le Matinal, pas redoublé..... EMYON.
 2. La Muette de Portici, fantaisie..... AUBER.
 3. La Gazelle, polka pour piston..... ZIEGLER.
 4. La Favorite, fantaisie..... DONIZETTI.
 5. Le Martial, grand quadrille militaire, dédié à MM. les Officiers de l'École de cavalerie..... GOUNIN.

Questions usuelles.

Les cafetiers, cabaretiers et autres débitants peuvent-ils servir des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans, lorsqu'ils sont accompagnés par leurs parents?

Non. L'article 4 de la loi du 23 janvier 1873 défend, sans aucune restriction, aux débitants, de servir des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans, qu'ils soient ou ne soient pas accompagnés de personnes ayant autorité sur eux.

Le document législatif ayant rapport à cette partie de la loi de 1873 ne laisse exister aucun doute sur le sens précis du texte et sur l'esprit de la loi.

En effet, la rédaction primitive du projet de loi portait dans ses articles 5 et 8: « Seront punis d'une amende de... les cafetiers, cabaretiers qui auront donné à boire à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis, non accompagnés. »

« Sera punie d'une amende de... toute personne qui, n'ayant pas autorité sur un mineur âgé de moins de seize ans, l'aura conduit ou accompagné dans un des établissements indiqués aux trois articles précédents pour lui faire donner à boire. »

Mais à la suite de la discussion du projet de loi ainsi conçu, la commission, après un nouvel examen, a supprimé les articles 5 et 8 du projet, pour les remplacer par l'article 4 qui punit le cabaretier dans le cas où il a servi des liqueurs alcooliques à des mineurs de moins de seize ans. Les circonstances prévues dans la première rédaction ayant disparu du texte de la loi, il n'y a plus lieu d'examiner si le mineur est accompagné ou non.

Avec la loi actuelle, le cabaretier ne peut faire valoir qu'une seule excuse, c'est de prouver qu'il a été induit en erreur sur l'âge du mineur.

Dans son audience du 7 novembre 1873, la Cour de cassation a tranché cette question. Elle a jugé qu'il y avait contravention à la loi dans le fait d'un cabaretier qui, ayant servi du punch offert à une société musicale dont faisaient partie plusieurs mineurs de moins de seize ans, bien qu'ils fussent placés sous la surveillance d'un chef de musique.

Faits divers.

LA MÈRE DES SAUVETEURS.

On écrit de Fécamp (Seine-Inférieure): Une femme de bien qui avait acquis une grande notoriété non-seulement dans tout le département, mais encore au dehors, vient de s'éteindre presque subitement, samedi soir, dans sa 79^e année. Nous voulons parler de M^{me} veuve Anais (née Rose-Françoise Lachèvre), surnommée la « Mère des sauveteurs de Fécamp. »

Depuis plus d'un demi-siècle, cette digne femme rendait des services immenses à l'humanité, et il faudrait un volume pour relater sa vie de dévouement sans limites.

Pendant les terribles épidémies cholériques qui sont venues jeter le deuil et la désolation dans les familles de Fécamp, en 1815, 16, 1832, 1849 et 1866, Rose Anais a risqué courageusement sa vie, avec une abnégation qui n'avait d'égal que son désintéressement.

A force de donner, la courageuse garde-malade avait fini par se trouver dans une situation précaire. Heureusement, une souscription publique, dans laquelle la population de Fécamp se montra fort généreuse, lui avait procuré quelque aisance. Mais elle était riche du côté des récompenses honorifiques.

Son admirable conduite lui avait valu, en 1867, une médaille d'honneur en argent, du ministère des travaux publics. En outre, des nombreux témoignages d'admiration dont elle a été l'objet de la part des autorités locales et départementales, elle a encore obtenu les marques de distinction suivantes:

Le prix Dumanoir, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen;

Le prix Monthyon, de l'Académie française de Paris;

La croix de bronze des Ambulances, de la Société française de secours aux blessés et malades des armées de terre et de mer en 1870-1871;

La croix de la Société des sauveteurs du Haut-Rhin, à Belfort, dont elle faisait partie au titre de membre honoraire;

La médaille de vermeil, décernée en 1876 par la Société des sauveteurs de la ville et de l'arrondissement du Havre, dont elle était une des personnalités les plus marquantes, pour reconnaître son courage et son grand dévouement pendant les épidémies à Fécamp et ses nombreux actes d'humanité qu'elle a rendus pendant son existence.

Tout dernièrement encore, le 29 mai, Rose Anais a pu recevoir elle-même de la Société nationale d'encouragement au bien, à Paris, une médaille d'argent grand module, qui est venue s'ajouter à celles que lui avait déjà valu son dévouement et dont elle aimait à parer sa poitrine le jour des fêtes de sauveteurs.

Ses obsèques ont eu lieu lundi, à dix heures et demie du matin, en présence d'une députation de la Société des sauveteurs du Havre.

Il s'agit au théâtre de Munich une question grave qu'Aristote a oublié de traiter dans son fameux chapitre des chapeaux dont parle Sganarelle.

Il paraît que les dames bavaoises, admises au parquet du théâtre royal, portent des coiffures tellement monumentales qu'elles débordent totalement la vue de la scène aux spectateurs qui ont l'honneur ou le malheur d'être placés derrière elles.

L'abus est tellement grave que l'intendance a cru devoir intervenir en invitant poliment ces généreuses à se débarrasser de leur chapeau avant de gagner leur stalle.

Mais toutes les Bavaroises ne sont pas au lait. Celles-ci se sont fâchées et ont refusé de tenir compte de l'avertissement. L'intendance, à son tour, n'a pas voulu en avoir le démenti, et elle vient de faire placarder des affiches, ordonnant formellement aux dames qui fréquentent le rez-de-chaussée à se débarrasser de leurs chapeaux et de leurs faux cheveux. On s'attend à un conflit.

L'Indépendant de Douai signale la conduite héroïque d'un enfant de dix ans à Bayav.

Un matin, vers cinq ou six heures, tandis que le père et la mère étaient sortis pour aller habiller dans le voisinage, cet enfant dormait d'un sommeil paisible auprès de deux frères plus jeunes que lui, lorsqu'il se réveilla suffoqué par la fumée.

Le feu venait d'éclater, on ne sait comment, dans l'intérieur de l'habitation.

Les pauvres enfants se mirent à pousser des cris de détresse; mais l'aîné, conservant toute sa présence d'esprit, en prend un sur son dos et le met hors de danger; l'autre, encore au berceau, restait dans l'appartement devenu la proie des flammes.

Notre jeune héros n'hésite pas: il s'élança dans les flammes, arrive au berceau, qui est déjà enflammé, saisit l'enfant et parvient à l'emporter hors de la maison.

Le plus jeune des frères a reçu quelques brûlures; quant à l'auteur de cette belle action, il a été sérieusement atteint à un bras, et l'on craint qu'il n'en conserve une infirmité.

Nous signalons quelques lignes d'un rapport de M. le docteur Mézières qui doit intéresser nos lecteurs. « J'ai souvent remarqué, dit-il, dans les campagnes, des fermiers qui s'intéressaient plutôt de la santé de leurs bestiaux que de celle de leurs enfants. J'ai vu des mères mettre au monde des enfants robustes et qui en peu de temps devenaient des êtres chétifs qui mouraient par suite d'une mauvaise alimentation. Plusieurs docteurs ayant signalé la décroissance de la mortalité des nourrissons dans les pays où le Biberon-Robert est en usage, j'ai voulu par moi-même m'en rendre compte, et j'en ai fait l'expérience sur mes enfants et j'ai constaté que cet ingénieux appareil est la vraie mamelle artificielle. Je serais heureux de voir nos législateurs rendre le Biberon-Robert obligatoire dans les établissements d'enfants quand les nourrices au sein font défaut. »

Dernières Nouvelles.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui, d'après la Correspondance universelle, que la date officielle des élections générales est irrévocablement fixée au dimanche 14 octobre.

Le décret de convocation paraîtra au mois de septembre.

On nous télégraphie de Bucharest qu'à la suite des nombreuses négociations suivies entre l'Angleterre et la Russie pendant ces derniers temps, la base suivante aurait été acceptée pour la paix future:

La Russie s'engagerait d'ores et déjà à renoncer à toute occupation de Constantinople, en admettant que la Porte accepterait sans réserve les conditions de paix arrêtées entre les deux puissances et sanctionnées par un congrès européen.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 13 juillet 1877.

Les affaires étaient encore moins animées que les jours précédents, il y a à peine 0,10 c. d'écart entre les cours extrêmes de nos rentes, et pendant des intervalles de près d'une demi-heure les prix ne subissaient aucun changement. La clôture s'est faite en baisse de 0,05 c. sur le 3 0/0 à 70.05 et en hausse de 0,02 c. 1/2 sur le 5 0/0 à 106.95; l'abstention est aussi générale sur le marché au comptant que parmi les spéculateurs. Les recettes générales ont vendu 1,800 fr. de rentes 3 0/0 et n'ont acheté que 26,000 fr. de rentes 5 0/0. Les nouvelles obligations trentennaires du Trésor figurent maintenant à la cote officielle. C'est là une nouvelle concurrence pour le 3 0/0. Les fonds italiens, russes, autrichiens et égyptiens sont restés stationnaires comme nos rentes. Le 5 0/0 turc s'est relevé on ne sait pourquoi à 9 francs. La Banque de France a reculé à 3,040 fr. La Banque de Paris était très-ferme à 953.75, il y avait une certaine animation sur le marché du Crédit foncier. La clôture s'est faite en hausse nouvelle à 710, on poursuit l'étrangement des vendeurs à découvert. Le Crédit agricole sur lequel il n'y a pas de découvert est calme à 357.50: les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français restent stationnaires. Les recettes de la 26^e semaine sont un peu moins défavorables que celles des semaines précédentes.
(Correspondance universelle.)

GOVERNEMENT ÉGYPTIEN.

Les porteurs d'obligations de la dette d'Égypte unifiée 7 0/0 sont informés que le coupon de 45 francs à détacher le 15 juillet courant, sera payé, à partir de cette date, au comptoir d'Escompte de Paris et à son agence de Londres.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710	10		Canal de Suez	650			
4 1/2 %	100	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	64	10		Crédit Mobilier esp.	478	75		
5 %	106	95	Crédit Mobilier	125	2	50	Société autrichienne	473	75		
Obligations du Trésor, t. payé.	490		Crédit foncier d'Autriche	161	25		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219		Charentes, 500 fr. t. p.	162	50		Orléans	328	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500		Est	620			Paris-Lyon-Méditerranée	326			
1865, 4 %	512	66	Paris-Lyon-Méditerranée	1012	50		Est	323	50		
1869, 3 %	397		Midi	763			Nord	328	50		
1871, 3 %	367	50	Orléans	1050			Ouest	325	50		
1875, 4 %	493	50	Yendée, 500 fr. t. p.	680			Midi	325			
1876, 4 %	481	25	Compagnie parisienne du Gaz	1260			Charentes	230			
Banque de France	3040		C. gén. Transatlantique	448	75		Vendée	136			
Comptoir d'escompte	677	50				Canal de Suez	535				
Crédit agricole, 200 f. p.	357	50									
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	15	(s'arrête à Angers)
9	15	omnibus-mixte
1	36	solr.
4	10	express omnibus
7	15	(s'arrête à Angers)
10	37	express omnibus

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
9	40	express omnibus
12	40	omnibus-mixte
4	44	solr.
10	28	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 44.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Les plus Vastes Magasins de Nouveautés d'Angers

Rue Baudrière, 63 et 65

ACTUELLEMENT

Très-grande mise en vente de MOUSSELINES BRODÉES, pour rideaux de lits et rideaux de fenêtres, achetées à Saint-Gall (Suisse), dans des conditions exceptionnelles de bon marché. — Très-grande affaire de CRETONNES, GROS-CROISÉS, tous les styles, 100 dessins à choisir, vendus très-bon marché.

GUIPURES D'ART ET NATTES DE CHINE

(Dépôt de Châles des Indes, de la Compagnie Franco-Anglaise, pour tout l'Ouest.)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, le treize juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

Notifications ont été faites :
A la requête de M. Gabriel-Urbain-Ferdinand Fermé, juge suppléant au tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de Bordeaux, élisant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué à Saumur, constitué pour lui, à :

1^o M. Paul-Emile Treton du Mousseau, ancien commandant d'artillerie, demeurant au château de Launay, commune de Villebernier, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Guy-Paul-Marie-Gontran Delavau et Charles-Henri-Gaston Delavau, issus du mariage de M. Charles-Léonce Delavau, commandant au 15^e régiment de dragons, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant actuellement à Libourne, avec dame Nelly Guérin ;

2^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

D'une expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatre juin dernier, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Laumonier, notaire à Saumur, le quinze mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Charles-Léonce Delavau, sus-nommé, commandant au 15^e régiment de dragons, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant actuellement à Libourne, au profit de M. Fermé, sus-nommé, d'un petit jardin, situé à Saumur, quartier des Ponts, près d'Offard, avec une petite maison d'habitation ; le tout porté au cadastre de la commune de Saumur sous les numéros 644, 644 bis et 642 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-deux ares sept centiares, moyennant le prix principal, outre les charges, de neuf mille francs ;

Avec déclaration à M. Treton, sus-nommé, et à M. le procureur de la République, que cette notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenables sur cet immeuble, et que faute de ce faire, cet immeuble demeurera affranchi de toutes charges de cette nature entre les mains du requérant ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment du vendeur :
1^o M^{me} Joséphine Sailland, veuve de M. Guy Delavau, ancien président du tribunal civil de Saumur ;

2^o M^{me} Marie-Gabrielle-Etiennette Vachon, veuve de M. Pierre-Henri-Joseph Sailland ;
3^o M. Vachon père ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le quatorze juillet mil huit cent soixante-dix-sept.
(378) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PROPRIÉTÉ

Au canton des Boispiens, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant : 2 hectares 25 ares de vigne en plein rapport et 1 hectare 11 ares de terre, avec maison, servitudes, écurie en construction, cour, jardin, caves avec pressoir.

Le tout joint au midi et au couchant des chemins, au levant M^{me} de la Frégeollière, au nord Daviau, Bourgeon, Sanzay.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (324)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs,

TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Mouton.

S'adresser audit notaire. (332)

A VENDRE

OU A LOUER MAISON

Située rue de la Comédie, n^o 19, Actuellement occupée par M. Garreau, négociant.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, Dans la même maison.

UN APPARTEMENT

Composé de quatre pièces et un cabinet au premier étage; mansardes, cuisine et caves.

S'adresser à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n^o 85. (355)

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.

S'adresser à M. PIÉRU, qui l'habite.

A CÉDER

UN MAGASIN DE MODES ET LINGERIE

Belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANGÈUX, quai de Limoges, 66. (291)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. l'abbé François Pinon, curé de Fontevault.

Le mardi 17 juillet 1877, à midi, et jours suivants, au presbytère de Fontevault, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. l'abbé Pinon, à la requête de M^{lle} Anne Pinon, de Baugé.

Il sera vendu :

Lits garnis, tables, commodes, secrétaire, bibliothèque, fauteuils, draps, nappes, serviettes, chaises, vaisselle et batterie de cuisine, service à thé, argenterie et ruolz, vins rouge et blanc en barriques et en bouteilles, bois de chauffage, un harmonium et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.

S'adresser au bureau du journal.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

Un ménage demande une place, la femme comme cuisinière et le mari comme cocher et jardinier. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

La MAISON MURAY, chemisier, rue Saint-Jean, 41, à Saumur, demande des ouvrières. Bonnes rétributions. (365)

M. RIELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
 Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.
 Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;
- 2^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition ;
- 2^o Chaque mois, la double planche de Patrons ;
- 3^o Chaque semaine, une gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.